Préfecture de l'Ain :
stopper la répression et garantir le droit de manifester

L'intersyndicale des organisations de salarié·es et d'agent·es de l'éducation de l'Ain condamne fermement les agissements répressifs menés par la Préfecture et les forces de l'ordre dans le département.

Des violences inacceptables face à la jeunesse

Depuis le début de la mobilisation lycéenne en octobre, les témoignages se multiplient dans tout le département (Oyonnax, Ambérieu, Bellegarde, La Boisse, Trévoux, Bourg-en-Bresse) : charges à la matraque, utilisation de gaz lacrymogènes, tirs de LBD sur de jeunes manifestant·es.

Arbitraire administratif et entraves au droit de manifester

- **La gestion administrative des mobilisations relève de l'incohérence la plus totale :** la manifestation du 24 octobre a donné lieu à de multiples revirements préfectoraux (interdictions, autorisations, puis restrictions arbitraires)
- **Interpellations abusives :** ce 5 novembre, en amont du rassemblement déclaré, deux lycéens déambulant paisiblement avec une vingtaine de camarades ont été interpellés et placés en garde à vue.
- **Absence de dialogue et usage démesuré de la force :** à l'issue de la manifestation, qui s'est très bien déroulée, alors que nos militant·es et dirigeant·es syndicaux s'étaient rassemblé·es pacifiquement sur le trottoir près du commissariat (sans aucun arrêté d'interdiction publié), pour réclamer la libération des deux lycéens interpellés sans raison légitime le matin-même, les forces de l'ordre ont bloqué les accès sans arborer les insignes d'officiers médiateurs pourtant obligatoires. Les forces de police ont repoussé le groupe vers un carrefour circulant avant de gazer une cinquantaine de jeunes et une vingtaine d'adultes.
- **Acharnement et répression financière :** le premier des jeunes (18 ans) a subi 8 heures de garde à vue et s'est vu imposer un stage de citoyenneté payant à hauteur de 400 € ; le second, mineur, n'a été libéré qu'en début de soirée avec pour peine des travaux d'intérêt général.

Les exigences de l'Intersyndicale

Par ces méthodes d'intimidation, de dissuasion et de pression financière, le Préfet de l'Ain et les services de police de Bourg-en-Bresse portent une responsabilité majeure : **la criminalisation du mouvement social, le trouble à l'ordre public et la mise en danger de la jeunesse.**

L'intersyndicale exige l**'arrêt immédiat** de ces pratiques répressives, d'intimidation et de violence envers les jeunes et les militants, et l**e respect strict** du droit fondamental de manifester.

Mobilisée et solidaire, l'intersyndicale apporte son soutien actif aux deux lycéens arbitrairement interpellés face aux sanctions abusives qui les touchent ; elle ne laissera piétiner ni nos libertés syndicales ni le droit de manifester !

Bourg-en-Bresse, le 12 novembre 2026